Pour un réel engagement en faveur des personnes SDF

Auteurs : Professionnels de l'urgence sociale de l'agglomération lyonnaise.

- Etant donné qu'à l'amorce de l'hiver 2009/2010, aucun nouveau centre d'hébergement d'urgence n'a ouvert ses portes à Lyon, contrairement aux années précédentes ;
- Etant donné qu'en ce début d'hiver 120 à 130 personnes ayant sollicité le 115 se retrouvent chaque soir sans solution d'hébergement et que le froid fera logiquement augmenter ce nombre ;
- Etant donné que les statistiques du 115 ne donnent à voir qu'une partie de la population sans logement ni hébergement dans l'agglomération lyonnaise, cette dernière étant estimée à plusieurs milliers de personnes !

Les moyens du dispositif d'hébergement d'urgence lyonnais sont largement insuffisants.

- Etant donné que les nuitées d'hôtels (comme proposées l'année dernière) ne constituent qu'une mesure fort coûteuse masquant artificiellement la pénurie de place sans prise en compte des besoins au long terme des personnes concernées ;
- Etant donné que, si la période hivernale est un moment critique pour les personnes SDF, une prise en charge saisonnière de cette question est en contradiction avec la stabilité nécessaire à la réinsertion des personnes ;
- Etant donné la saturation du dispositif logement/hébergement à tous les niveaux (Centre d'Hébergement d'Urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, faible nombre de places dans les maisons relais, manque de logements, etc.);

Le dispositif d'hébergement d'urgence ne constitue pas un tremplin vers des solutions pérennes et adaptées comme l'exige l'article 73 de la loi MOLLE (27 mars 2009).

Nous, travailleurs sociaux de l'urgence sociale et citoyens directement concernés ou non, exigeons :

<u>A court terme</u> : - l'ouverture dès janvier de deux centres d'hébergement d'urgence pérennes adaptés aux besoins identifiés par les intervenants de terrain;

- l'engagement réel de l'Etat et des collectivités locales au travers d'un signe fort pour le maintien, la pérennisation et l'amélioration des structures existantes;

<u>A terme</u>: - Une application locale du rapport PINTE et de la loi DALO à partir des diagnostics réalisés sur l'agglomération lyonnaise ; c'est-à-dire un effort financier conséquent à tous les niveaux du dispositif logement/hébergement.

« Héberger dans un centre ou à l'hôtel une famille coûte bien plus cher à la collectivité que de louer un logement même au prix du marché. Aucune estimation précise n'a été faite sur les coûts économiques, sociaux, sanitaires du mal logement. On peut les imaginer bien plus élevés que nos dépenses actuelles en matière d'accueil, d'accompagnement social et d'aide au logement. » ²

Nous demandons à l'Etat une réponse écrite sous quinze jours à ce sujet. Si cette dernière ne répond pas aux exigences formulées, nous nous engagerons dans un mouvement de mobilisation et inviterons les personnes concernées à faire valoir leurs droits.

<u>1</u> MRIE, Connaissance des personnes sans logement ou hébergement fixe dans l'agglomération lyonnaise

Qui sont-ils? Quelles attentes? Quels recours? www.mrie.org/personnes-en-difficultes

<u>2</u> Etienne PINTE, *Propositions pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement* www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/rapport pinte12070608.pdf